

*Date de dépôt : 27 juin 2013*

## **Pétition**

### **Des places en institution pour les personnes handicapées qui en ont besoin**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

... parce qu'aujourd'hui, les personnes handicapées ne trouvent pas toutes des lieux de prises en charge adaptés à leurs besoins et se retrouvent, pour certaines, en hôpital psychiatrique des mois, voire des années, en attendant qu'une place se libère dans une institution. Pour les personnes concernées et leurs familles, ces situations sont inacceptables.

Conformément à la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides, du 6 octobre 2006, l'Etat garantit que les personnes invalides, domiciliées sur son territoire, ont à leur disposition des établissements répondant adéquatement à leurs besoins. A cet effet, l'Etat encourage, dans le cadre de la politique du handicap et de la planification cantonale, la construction et l'exploitation d'établissements destinés à l'accueil et à l'hébergement des personnes handicapées (art.9 de la LIPH – loi sur l'intégration des personnes handicapées).

La nouvelle constitution genevoise, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, précise à l'art. 39 al.2 que "Toute personne a droit aux soins et à l'assistance personnelle nécessaires en raison de son état de santé, de son âge ou d'une déficience".

Par conséquent, les personnes signataires demandent aux autorités cantonales d'appliquer les lois en vigueur et de garantir à toutes les personnes handicapées de notre canton une prise en charge adéquate et une place dans une institution pour celles qui en ont besoin.

N.B. 3'102 signatures  
*FéGAPH*  
*Fédération genevoise des*  
*associations de personnes*  
*handicapées et de leurs*  
*proches*  
*p.a. insieme-Genève*  
*7, rue de la Gabelle*  
*1227 Carouge*